



PV de la séance du C du lundi 7 décembre 2020

La séance est ouverte à 17h15, 15 personnes sont présentes en début de séance.

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut siéger et délibérer.

Mme DUPUY, gestionnaire accepte le secrétariat de séance.

Mme DI GIUSTO rappelle l'ordre du jour.

- Approbation du CA du 2 novembre 2020
- Budget de l'exercice 2021
- Questions diverses

I- Approbation du CA du 2 novembre 2020

Votants : 15 Pour : 15.....Contre : 0.....Abstention : 0

II- Budget pour l'exercice 2021.

Mme DUPUY présente le diaporama qu'elle a adressé à tous les membres du CA.

Elle rappelle tout d'abord les règles budgétaires :

- Annualité : Le Budget court sur une année
- L'unité : Un seul document pour les dépenses et les recettes
- L'équilibre : Les dépenses doivent être égales aux recettes
- La sincérité : Evaluations sincères de chaque ligne budgétaire.

Elle précise que le budget doit respecter ces règles sous peine, s'il ne le fait pas, que les autorités de contrôle à la DSDEN et au Conseil Départemental ne le retoquent.

17h25 arrivée de Mme BONREPAUX. Le nombre de votants passe à 16.

Mme la gestionnaire décline le diaporama (pièce jointe) et donne quelques précisions.

- La dotation de fonctionnement a baissé de 13 % en 5ans. Avec une baisse de près de 3% depuis 2020.
- L'établissement recevra une enveloppe de 1500 euros pour financer les projets liés à l'éducation au développement durable. Mme La Principale explique que cette dotation vient récompenser le travail mené par des enseignants Mme DUPUY et les agents, avec des élèves dans le cadre de la mise en place d'actions qui contribuent à l'éducation au développement durable. L'établissement a reçu une labellisation E3D de niveau 2.
- La ligne Fonds Social sert à apporter une aide aux familles en difficultés. Mme DUPUY invite les parents d'élèves à ne pas hésiter à diffuser cette information. Mme La Principale

rajoute que Mme DUPUY fait de son mieux pour accompagner les familles qui la sollicitent pour des étalements de paiement de la demi-pension mais que certains parents n'osent pas demander de l'aide et que les parents membre de l'AVPE peuvent jouer le rôle de relais.

Concernant le service AP :

La dotation de fonctionnement, qui est définie par la collectivité, est de 40 euros par élève ; elle se montera donc à 10400 euros.

Les subventions qui sont fléchées si elles ne sont pas dépensées sont basculées sur l'année qui suit sur la même ligne budgétaire.

Concernant les ressources numériques le collège est largement doté : 18 765.14 euros dont 517.5 pour Espace Numérique du Savoir, 1574.45 pour Collège Connecté et 16673.19 pour Collège Préfigurateur. Il s'agit de reports des reliquats des subventions de 2020 qui ne servent qu'à financer des ressources numériques. Ces dotations sont liées au fait que l'établissement avait été destinataire de tablettes par le passé. Nous avons demandé que ces deniers puissent être affectés à d'autres ressources mais cela n'est pas possible. Les enseignants sont sollicités pour des achats de ressources pédagogiques mais la majorité de leurs besoins en logiciels ou applications s'avèrent d'accès libres.

Nous pourrions en avoir l'utilité dans le culturel.

Dans le domaine Culture et Découvertes. Mme DUPUY précise que l'établissement n'organisera pas de voyage scolaire en raison de la pandémie et qu'en conséquence le collège fera des économies concernant la part des accompagnateurs.

Concernant se service Vie de l'Elève :

Mme DUPUY explique que ce service ne fonctionne qu'avec des subventions fléchées elle précise que le volet Education à la Santé et à la Citoyenneté est alimenté par des subventions qui répondent à des projets menés par Mme JOUBERT Infirmière. Mme DI GIUSTO précise que le CESC se réunira en janvier 2021.

Concernant le service ALO :

Mme DUPUY précise que depuis juillet 2020 nous avons intégré le marché de la téléphonie du Conseil Départemental par conséquent nous n'avons plus de frais dans ce domaine cette charge peut ainsi être affectée à d'autres dépenses.

En revanche la ligne concernant les produits d'entretien a grandement augmenté en raison du COVID. Mme La Principale précise que contrairement à ce qui avait été mis en place pour répondre à la problématique de la protection de l'environnement à savoir l'usage du savon noir et du bicarbonate de soude, (produits naturels) la pandémie nous a contraint à faire d'autres choix nettement plus coûteux. Mme Burgan enseignante demande si le Conseil Départemental n'a pas envisagé comme pour la téléphonie de passer un marché dans ce domaine, Mme Dupuy lui répond que cela n'est pas le cas.

Concernant le Service Restauration et Hébergement.

Mme DUPUY explique que les forfaits sont fixés par le CD 32 tout comme les tarifs des commensaux et la part consacrée aux denrées sur le coût journalier.

Les parents demandent si nous pouvons proposer du local et du bio. Mme DUPUY précise que l'établissement est aidé dans ce domaine Le collège dépense 18000 euros pour une aide de 8000 euros. La loi Egalim impose un minimum de 20% de Bio avec une tendance qui doit aller vers 40%

Les représentants du collège des enseignants et des personnels d'éducation demandent si nous pouvons faire du local sachant que parfois le Bio peut venir de loin. Mme DUPUY explique que le Chef Cuisinier fait de son mieux pour faire du local sachant que les producteurs gersois sont incités à travailler avec les collectivités mais elle précise aussi que parfois certains sont freinés par des contraintes matérielles (pas de camion frigo pour transporter les denrées ou pas de compétences en informatique alors que toute la comptabilité doit être dématérialisée et que certains ne peuvent pas transmettre les factures sur le logiciel Chorus).

Elle demande aux membres du CA de noter que la problématique la plus importante est celle de la chute des convives

- Effectifs élèves (- 50 élèves) une division de moins en 6^{ème} (chute de la démographie) et des départs en 3èmes (déménagements et orientation en 3^{ème} prépa métiers)
- Moins de commensaux en raison des contraintes sanitaires liées à la COVID (seuls 8 personnels peuvent prendre leur repas en même temps dans le réfectoire des personnels)

→ Moins de convives implique moins de recettes. Ainsi, en conséquence, pour pouvoir établir un budget sincère l'établissement est contraint de faire un prélèvement sur fonds de réserve de 4100 euros. Cette somme correspond à l'enveloppe que l'établissement aurait récupéré s'il avait accueilli 50 élèves de plus.

L'analyse financière fournie par l'agent comptable fait encore apparaître après le prélèvement sur fonds de roulement une capacité de 60 jours

Mme DI GIUSTO note qu'il ne faut pas que nous perdions des élèves à l'avenir et précise que s'il n'y avait pas eu de contraintes sanitaires nous aurions pu accueillir les pompiers en formation au Centre de Secours de Vic Fezensac.

Les parents d'élèves demandent s'il n'est pas possible de leur porter les repas. Mme DI GIUSTO indique que cela est trop compliqué d'un point de vue sanitaire et que l'établissement n'est pas équipé pour une liaison qu'elle soit chaude au froide.

A l'issue de la présentation les membres du CA n'ayant pas de question et après avoir remercié Mme DUPUY pour sa présentation très pédagogique il est procédé au vote.

Votants : 16 Pour : 16.....Contre : 0.....Abstention : 0

Acte n°8

III- Questions diverses.

1- Mme DI GIUSTO informe les membres du CA qu'elle va signer comme ce dernier l'a autorisée lors du CA du 2 novembre dernier une convention avec l'Association Chemin d'Arts en Armagnac et la Mairie de Vic Fezensac pour accueillir en mai 2021 une Résidence d'Artistes. Elle précise qu'il s'agit de la première pierre à l'édifice d'un projet de plus grande envergure pour lequel elle œuvre avec l'équipe pédagogique, l'association Chemin d'Arts en Armagnac, la Strada, la DRAC, le Conseil Départemental et la DAAC avec lesquels elle a organisé une visioconférence le 3 décembre dernier. En effet l'objectif à moyen terme est de donner une couleur artistique et culturelle au collège Gabriel Séailles qui se trouve au centre de 3 établissements qui offrent des filières post 3èmes tournées vers la sphère culturelle et artistique :

- Baccalauréat ST2A sur le Lycée de Condom,

- Enseignement de spécialité Arts Cinéma Audiovisuel et Arts du Cirque au Lycée du Garros à Auch
- Enseignement de spécialité Histoire des Arts sur Nogaro.

2- M. PAYAN représentant de l'AVPE indique que suite à la démission de Mme AIROLDI, Mme BRETON, suppléante, monte titulaire.

Mme PENSATO siègera au CESC

Mme FAUCHE à la Commission Permanente.

3- M FRAIRET, Conseiller départemental note le travail minutieux de Mme DUPUY en cette période difficile financièrement, il précise que le souhait du Président du Conseil Départemental est que les établissements ne pâtissent en rien en raison de la pandémie.

Il précise qu'en 2021 un fonds de soutien aux établissements en difficultés passagères sera mis en place.

Il termine en soulignant que le projet 7000 arbres lancé par le conseil départemental a été voté en assemblée. Une réunion a déjà eu lieu sur l'établissement. Mme La Principale précise que l'établissement a fait parvenir un projet au Conseil Départemental dans lequel il est envisagé la plantation d'arbres sur un terrain de la communauté des communes à Caudéran. Si la proposition devait être retenue, son étude et la plantation seraient assurés par les élèves de 6^{ème} avec leur professeur de SVT.

Mme la Principale termine en soulignant que l'accueil dans l'établissement est en effet toujours assuré dans les meilleurs conditions possibles mais qu'il est surtout le fruit d'un investissement sans faille des équipes et des personnels qui font de leur mieux au quotidien parce que pour le reste on ne peut pas ignorer que la dotation de fonctionnement accuse une baisse de 13 % en 5 ans.

La séance se termine à 18h25.

La secrétaire de séance



Mme DUPUY

La Présidente



Mme DI GIUSTO